

**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du treize septembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 13 septembre 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Présents :

Edwige ZANCHI  
Jean Jacques VAISSIER  
Raymonde THESSANDIER  
Jacques SERRAT  
Michel PAPON  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Jacqueline BORNE  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Sylvie FENIES  
Claudine HEBRARD  
Guillaume POINAT  
Géraud MAZE  
Cyrille ROLLIN  
Audrey LAFARGE  
Andrée BROUSSE  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,  
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,  
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,  
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,  
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,  
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,  
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,

Etaient excusés :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

<b>2024-09-20 / 7</b>	<b>Subventions</b>
-----------------------	--------------------

Madame le Maire propose à l'assemblée de compléter les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,  
 Sur proposition de Madame le Maire,  
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2024
<b>Association à caractère culturel</b>	<b>600,00 €</b>
Les Petits Polyglottes du 15 (création)	600,00
<b>Total Général</b>	<b>600,00 €</b>

**DECIDE** d'allouer des subventions exceptionnelles comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2024	Observations
<b>Association à caractère social</b>	<b>200,00 €</b>	
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	200,00 €	Achat d'un ordinateur
<b>Association à caractère éducatif</b>	<b>2 240,00 €</b>	
OGEC Ecole Notre Dame	2 240,00 €	Voyage à Paris Jeux Paralympiques
<b>Association à caractère culturel</b>	<b>1 500,00 €</b>	
Les Amis des Guimbardes Mauriacaises	500,00 €	Animation au salon antiquités
Comité des Fêtes de Crouzit-Haut	1 000,00 €	Organisation fête de la pomme
<b>Total Général</b>	<b>3 940,00 €</b>	

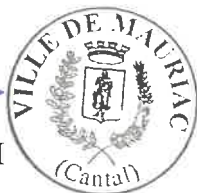
Envoyé en préfecture le 24/09/2024  
 Reçu en préfecture le 24/09/2024  
 Publié le **26/09/2024**  
 ID : 015-211501200-20240920-DELB20240920\_7-DE



Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
A Mauriac, le 20 septembre 2024

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 26/09/2024



ID : 015-211501200-20240920-DELB20240920\_7-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1